



177 P NP DM78

Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement de Lachenaie (secteur nord) par Usine de triage Lachenaie Ltée

Lachenaie

6212-03-0C6

MÉMOIRE

de la

Fédération de l'UPA de Lanaudière

et du Syndicat UPA Laurentien

PRÉSENTÉ AU BAPE

Le jeudi 27 février 2003

Dossier : projet d'agrandissement
du site d'enfouissement sanitaire de Lachenaie
(secteur Nord) par B F I
usine de triage de Lachenaie Ltée

La Fédération de l'UPA de Lanaudière et un de ses affiliés, le Syndicat UPA Laurentien, vous présentent leurs réactions et préoccupations dans le cadre des audiences publiques en environnement dans le dossier du projet d'agrandissement du site d'enfouissement sanitaire de Lachenaie (secteur Nord) par B F I, usine de triage de Lachenaie Ltée.

Plusieurs mises en garde sont essentielles afin de sensibiliser la Commission sur la dimension agricole d'un tel dossier.

1 - Une problématique régionale

La problématique des lieux d'enfouissement sanitaire dans la région ne se limite pas au cas de Lachenaie. Les producteurs, premiers voisins de ces sites, sont actuellement aussi concernés par l'agrandissement du lieu d'enfouissement sanitaire à St-Thomas.

Malgré le fait que les présentes audiences se concentrent essentiellement sur le cas « Lachenaie », il nous semble primordial que la Commission considère ce dossier à la lumière des problématiques régionales similaires.

Il nous apparaît inconcevable de statuer sur les impacts environnementaux de ce site sans prendre en considération ceux du site de St-Thomas, situé à une trentaine de kilomètres. Une approche globale nous semble plus appropriée.

2- Une proximité préoccupante

Les activités agricoles ceinturent le site de Lachenaie. Les 3 producteurs les plus proches se trouvent à 127 mètres, 460 mètres et 800 mètres du site.

Ainsi, les terres agricoles forment une zone tampon entre le site et le milieu urbain et les producteurs agricoles constituent les premiers voisins de ce site.

En considérant la matrice des impacts potentiels (figure 4.1 du document de NOVÉ environnement *) et les impacts négatifs qui y sont répertoriés par rapport à l'eau, au sol, à la végétation et à l'utilisation du sol, ne serions-nous pas aussi les premiers à absorber ces impacts?

Nos craintes résident en ce qu'il ne s'agit pas seulement d'absorber les impacts environnementaux au niveau humain mais aussi ceux reliés à la production agricole qui se pratique de ces terres.

Il faut s'assurer que le développement du site n'amènera pas d'inconvénients au territoire et aux activités agricoles.

3- Plus particulièrement...

Trois sujets nous touchent plus spécifiquement dans ce dossier, soit : les impacts négatifs sur :

- La ressource eau (abaissement du niveau des nappes et contamination de l'eau utilisée)
- La ressource sol (contamination des sols)
- La production (contamination des cheptels animaux et productions végétales par les déjections de certaines espèces fauniques indésirables, tels les goélands).

Il ne s'agit pas de soucis esthétiques ou éphémères. Il en va de la pérennité des activités agricoles dans ce secteur.

* NOVÉ environnement Inc : Étude d'impacts sur l'environnement, vol 1. rapport principal, mars 2002, p. 4 -4

Conclusion

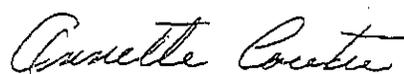
Malgré les discours rassurant du promoteur et de ses experts, le monde agricole est anxieux face à l'agrandissement prévu.

Par ce mémoire, nous souhaitons attirer l'attention de la Commission sur les impacts possibles d'un lieu d'enfouissement de cette envergure sur les activités agricoles environnantes.

Nos appréhensions rejoignent donc celles d'autres producteurs de la région concernés par les effets de l'agrandissement des sites d'enfouissement, tant sur leur bien-être personnel que sur leur production.

Fédération de l'UPA de Lanaudière

Syndicat UPA Laurentien



Annette Coutu, présidente



Gilbert Mathieu, président

Joliette, le 26 février 2003